

HandiSport
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES



IRFH
INSTITUT REGIONAL
FORMATION HANDISPORT

TAXE D'APPRENTISSAGE *2019*

« Ensembles, développons l'expertise Handisport »



Qu'est-ce que l'IRFH ?

« Un institut au service du mouvement handisport
Régional »

En créant son propre institut de formation en 2016, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes Handisport a souhaité renforcer sa politique de formation au service de ses structures affiliées.

L'IRFH forme pour :

- ✖ Organiser des actions de formation notamment dans le champ des activités physiques et sportives ainsi que du handicap, auprès d'un public de bénévoles ou salariées
- ✖ Faciliter la coordination d'activités de formation existantes dans ce domaine ;
- ✖ Prendre toute initiative en faveur du développement de ces formations

L'IRFH aujourd'hui

Que vous soyez bénévole ou professionnel, dirigeant ou éducateur sportif, l'IRFH propose des formations courtes ou longues adaptées aux besoins.



Qu'est-ce que j'y gagne ?

Encourager notre valeur commune de performance

L'IRFH œuvre au quotidien pour :

- × *L'insertion professionnelle des ces stagiaires*
- × *Le développement et la professionnalisation du sport pour les personnes en situation de handicap*



Notre objectif :

Former des éducateurs sportifs opérationnels et performants à destination du public en situation de handicap moteur et sensoriel.

- *80% des diplômés exercent un métier en lien avec leur formation*
- *L'IRFH est le seul institut de formation destiné à l'encadrement de public handisport*

Objectif 2024

- **Formation de professionnels**
 - Accroître l'expertise des encadrants
- **Augmenter le nombre de licenciés :**
 - Développer l'accès à la pratique du plus grand nombre
 - Favoriser les pratiques multisports

Citoyenneté, égalité des chances, respects

En soutenant l'IRFH, vous mettez en action vos valeurs et contribuez à la qualité de formation de nos jeunes en devenir professionnel.

Votre soutien est essentiel

En 2018, grâce aux financements obtenus l'IRFH a :

- ✕ Investit dans l'achat d'un fauteuil roulant tout terrain
- ✕ Acquit du matériel pédagogique pour les stagiaires

Nos ambitions :

- ✕ Acquisition d'équipements spécialisés : 10 fauteuils roulants multisports
- ✕ Développement de la bibliothèque de l'IRFH
- ✕ Achat de matériel informatique pour les stagiaires (ordinateurs, imprimante)

Comment nous en faire bénéficier ?

1. Après de votre comptable ou de votre OCTA, procurez-vous le formulaire de déclaration annuelle de Taxe d'apprentissage.
2. Reportez sur le formulaire dans la partie « établissements bénéficiaires », les coordonnées de notre organisme de formation :
Institut Régional de Formation Handisport – 6 chemin des Gorges 69570 DARDILLY
SIRET : 822 254 546 000 10
Précisez les montants que vous souhaitez nous affecter pour la catégorie HORS QUOTA CATEGORIE A.
3. Retournez votre déclaration à votre OCTA, accompagnée de votre règlement, au plus tard le 28 Mars 2019.
4. Afin que nous puissions être informés de votre intention de versement, merci de nous adresser la promesse d'intention dûment complétée à l'adresse suivante :

irfh@handisport-aura.org